

Le droit à la sépulture dans la Méditerranée antique II - Le droit des tombeaux

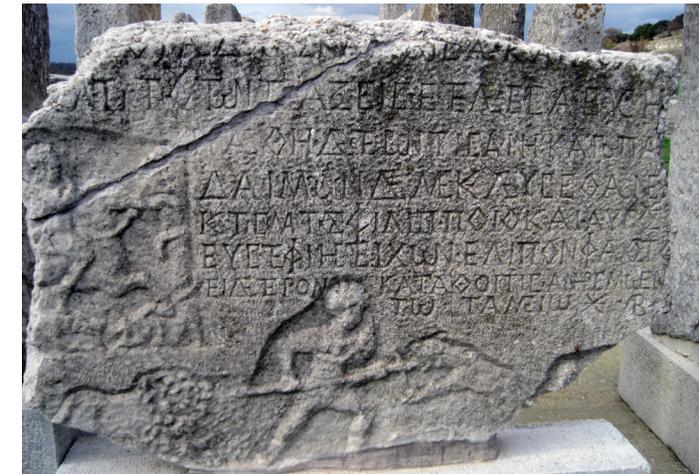
ORGANISATION

Reine-Marie Bérard, *École française de Rome*

CONTACTS

École française de Rome
Stéphane Bourdin
Directeur des études pour l'Antiquité à l'École française de Rome
Giulia Cirenei
Assistante scientifique section Antiquité

Piazza Farnese, 67 - 000186 Roma - Italia
T. +39 06 68 60 12 32 - secrant@efrome.it



Epitaphe du *bestiarius* de Philippes, IIIe siècle ap. J.-C.
Crédits : Cl. Sarrazanas/EFA

9 H - 13 H 15

Stéphane BOURDIN

Directeur des études pour l'antiquité -
École française de Rome
Ouverture de la journée

Reine-Marie BÉRARD

École française de Rome
Introduction

Michele FARAGUNA

Università di Milano
*Lo statuto giuridico delle tombe nel mondo greco ad Atene
e al di fuori di Atene: un'analisi comparativa*

Maud LAJEUNESSE

Laboratoire Ausonius
Le lieu de sépulture dans les lois funéraires grecques

Pause

Stella CHRYSSOULAKI

Éphorie de l'Ouest de l'Attique, du Pirée et des îles
*Phaleron Delta: the Archaic Necropolis at the Southern
Edge of the City*

Nicolas LAUBRY

Université Paris-Est Créteil
*Entre initiative individuelle et contrôle collectif : droit
funéraire et autorités civiques dans l'Italie romaine à
l'époque impériale*

Cecilia RICCI

Università del Molise
*Monumenta servorum et libertorum M. Agrippae :
Aemulatio principis o una scelta alternativa?*

14 H 30 - 17 H 30

Maria-Letizia CALDELLI

Università di Roma - La Sapienza
Iura sepulcrorum in context: il caso dell'Isola Sacra

Arnaud PATURET

CNRS-ENS
*Quelques remarques sur l'actio sepulcri violati en droit
romain*

Pause

Clément SARRAZANAS

École française d'Athènes
*Peines sépulcrales et dispositions testamentaires dans les
inscriptions funéraires de la colonie romaine de Philippes*

Sergio LAZZARINI

Università dell'Insubria – Como
*Sepulture in prediis e abuso del diritto in frode ai
creditori*

Conclusions

En se penchant sur la question du droit des tombeaux un demi-siècle après les travaux fondateurs de Fernand De Visscher sur le monde romain, la deuxième journée d'étude internationale du projet « Droit à la sépulture » vise à s'interroger sur les critères et les modalités de la sélection des populations dans les ensembles funéraires de la Méditerranée antique.

On abordera la question de la nature et du fonctionnement des autorités civiques, religieuses ou familiales en charge de la gestion des espaces funéraires, en étudiant les critères éventuellement appliqués à la sélection des défunts en fonction des espaces envisagés. On s'interrogera également sur le statut des terrains sur lesquels étaient implantées les nécropoles, ainsi que les modalités de leur acquisition, de leur occupation, de leur transmission et de leur conservation – mais aussi éventuellement de leur réaffectation à des usages non funéraires. A travers ces questionnements, ce sont les changements en matière d'idéologie funéraire mais aussi de vie politique, sociale et religieuse que les évolutions du droit des tombeaux accompagnent ou révèlent qui feront l'objet de cette réflexion.

Au-delà des spécificités propres à chaque contexte chrono-culturel, on vise ainsi, à partir d'études de cas concrets et bien documentés, à fonder une réflexion méthodologique plus large sur les modes de description et d'historicisation communs ou complémentaires des différentes disciplines impliquées dans l'étude du droit des tombeaux dans la Méditerranée antique.